



**L'UNION
DÉPARTEMENTALE
SERA FERMÉE**
du vendredi
24 décembre 17H
au lundi
3 janvier 8H30.

CPPAP N° 1025 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°233
Déposé le 17 déc. 2021
À distribuer avant le 19 déc. 2021

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER
PRO35**

**Le SYNDICALISME
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**DÉC. 2021
N°233**

Au sommaire



SYNDICALISTES !

- **ÉDITORIAL (P1)**
- **HISTOIRE (P2)**
- **L'UD EN ACTION (P3)**
- **NOTRE RÉOLUTION (P4 -5)**
- **EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)**
- **EN DIRECT DE L'UD (P7)**
- **INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)**

LA CITATION DU MOIS

"Le syndicalisme indépendant est majeur, c'est-à-dire qu'il refuse la tutelle d'où qu'elle vienne."

MARC BLONDEL
1938-2014



Marc Blondel lors des grèves de décembre 1995.

© Charles Pélissier / Reuters

Indéfectiblement attachés à la charte d'Amiens de 1906, nous sommes syndicalistes et considérons que c'est sur le terrain social que la lutte de classe s'exprime. Et c'est sur ce terrain que nous entendons rester. Celui des revendications décidées et exprimées en toute clarté dans les instances.

Le 26 novembre dernier, la Commission Exécutive de l'Union Départementale a défini en toute indépendance son analyse, son cahier de revendications et a décidé d'un rassemblement devant la préfecture le 9 décembre pour exiger l'augmentation générale des salaires, pensions et minima sociaux.

En cela, nous avons fait notre travail modeste mais déterminé de syndicalistes.

Dans le même esprit, l'UD était aux cotés ces derniers jours de nos camarades de Carrefour, pour leur emploi et conditions de travail, des salariés du médico-social pour les 183 euros pour tous, des salariés du transport... Comme nous sommes aux cotés des hospitaliers, des enseignants, des territoriaux, des retraités ou des privés d'emploi.

Être aux cotés de nos militantes et militants, rassembler les forces des travailleurs du public comme du privé, être l'outil au service exclusif des intérêts matériels et moraux de ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre, voilà notre fil à plomb.

Nous ne nous calons sur aucun calendrier politique, nous ne suivons aucune mode sociétale, nous sommes internationalistes et nous combattons la haine, la peur et les replis identitaires.

Instruits par notre histoire, nous essayons de construire notre avenir avec une pensée libre.

Nous écoutons le cœur du monde battre et nous luttons pour qu'il soit à notre rythme, celui des nouveaux jours heureux.

Syndicalistes nous sommes, syndicalistes nous resterons !

Je vous souhaite une excellente fin d'année, avec des rires et du bonheur.

**VIVE LA VIE, VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !**

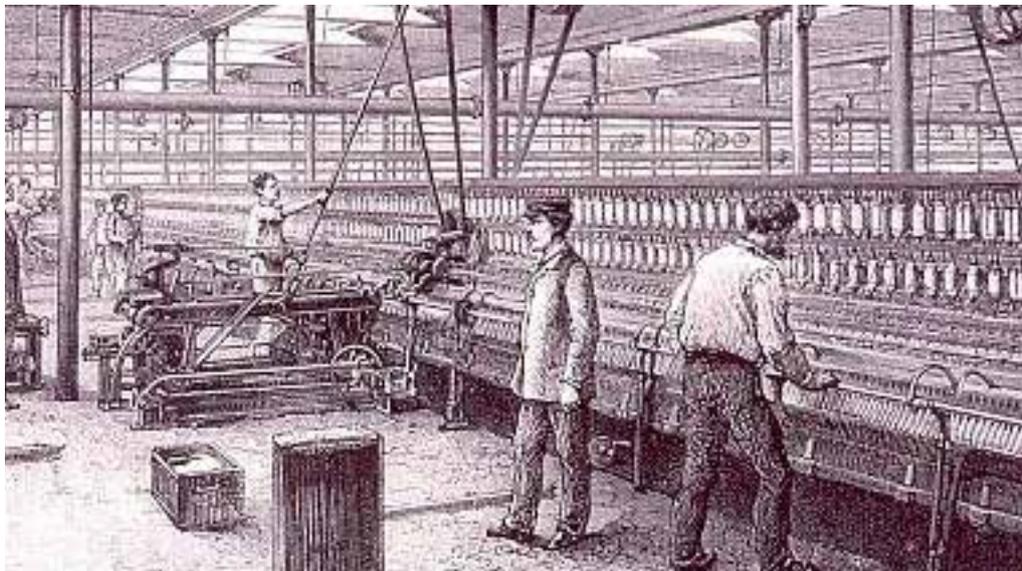
Rennes, le 13 décembre 2021
Secrétaire Général
Fabrice LERESTIF

Le contrat de travail

Les travailleurs, avec les syndicats, se sont toujours battus pour encadrer le travail et le contrat est une protection juridique de première importance. Mais il est de plus en plus attaqué par un néolibéralisme agressif.

Définition : *"Un contrat de travail existe dès lors qu'une personne (le salarié) s'engage à travailler, moyennant rémunération, pour le compte et sous les ordres et contrôle d'une autre personne (l'employeur). Son exécution entraîne un certain nombre d'obligations, tant pour le salarié que pour l'employeur."*

En France, en 1830, seulement 50 % de la population active est salariée, 62 % en 1936 et 90 % en 2000. L'ancêtre du contrat de travail était le "louage d'ouvrage", codifié par l'article 1710 du Code civil napoléonien de 1804 : "Le louage d'ouvrage est un contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre elles." Le louage d'ouvrage est aboli par un décret de mars 1848 de la IIe République, qui ne sera jamais appliqué. Une proposition de code du travail est soumise à la Chambre des députés. Il faudra attendre le 28 décembre 1910 pour qu'elle soit votée puis totalement validée par le Sénat en 1927.



Une proposition de code du travail est soumise à la Chambre des députés. Il faudra attendre le 28 décembre 1910 pour qu'elle soit votée puis totalement validée par le Sénat en 1927.

Un acquis à protéger

C'est durant la Première Guerre mondiale que les contrats de travail vont se généraliser et la loi du 10 juillet 1915 instaure la rémunération à l'heure et non plus à la pièce. Le Front populaire de 1936 met fin au "droit de discuter en tête-à-tête avec chacun de ses ouvriers" pour développer les conventions collectives.

La loi française de 1973 précise que le CDI (Contrat à durée indéterminée) devient la norme du marché de l'emploi. La directive européenne du 28 juin 1999 déclare explicitement que "les contrats à durée indéterminée sont la forme générale de la relation de travail". La réalité est autre.

L'élargissement des possibilités de recours au CDD par l'employeur est décidé en 1985, 1986 puis avec la loi 90-613 du 12 juillet 1990. La précarisation des contrats de travail est en marche. Les syndicats s'opposent avec succès au projet de contrat d'insertion professionnelle (CIP) en 1994 et au contrat première embauche en 2006. Mais en 2008 le gouvernement invente le statut d'auto-entrepreneur. La notion de flexicurité ou flexisécurité fait aussi son apparition. Pour les travailleurs, elle rime plutôt avec insécurité et contrats précaires.

En 1993 déjà, 79 % des embauches se faisaient en CDD.

Publié le 21 novembre 2021 par Christophe Chiclet, L'Info Militante

Arthur Groussier, 1863-1957

Cet ingénieur a largement œuvré pour la mise en place du contrat de travail. De 1890 à 1893 il est le secrétaire général de la Fédération nationale des ouvriers métallurgistes, qui rejoindra deux ans plus tard la CGT naissante.

En 1893, il choisit la politique, devenant député du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, puis de la SFIO de 1893 à 1924. Il travaille à la Chambre des députés pour faire voter des lois sur les conventions collectives, les accidents du travail, l'hygiène et la sécurité, et le fameux Code du travail.

LA JUSTICE SOCIALE

**L'UD
en action**

7 décembre



Mobilisation générale unitaire à Rennes, à l'appel de FO, CGT, SUD et CNT pour l'égalité salariale des professionnels de santé

Nos camarades du secteur médico-social massivement en grève (FO, CGT, Solidaires, CNT) et en manifestation pour obtenir 183 euros nets d'augmentation de salaire, pour la création de postes, pour la défense de leurs conventions collectives.

Ils étaient 2500 dans les rues de Rennes sur ces revendications à braver le vent et la pluie avec une forte mobilisation des militantes et militants FO (dont des camarades des Côtes d'Armor). Pour l'anecdote, la police escomptait 200 manifestants dans ses prévisions.

Ils ont raison ces salarié(e)s de se mobiliser et je le leur ai dit au titre de l'interprofessionnel.

Ce qu'ils veulent, ce que nous voulons, c'est pas l'aumône, c'est la justice sociale !

9 décembre



QUELQUES DIZAINES DE MILITANTES ET MILITANTS FO DE SECTEURS PROFESSIONNELS RELEVANT DU PRIVÉ ET DU PUBLIC DEVANT LA PRÉFECTURE DE BEAUREGARD POUR EXIGER L'AUGMENTATION DES SALAIRES, PENSIONS ET MINIMA SOCIAUX.

Les militants FO devant la préfecture de Beaugard jeudi midi, réclament une augmentation des salaires pour tous et dénoncent le creusement des inégalités. | DR

LU DANS LA PRESSE

Rennes. Force ouvrière réclame « la justice sociale, pas l'aumône »

Quelques dizaines de militants de FO se sont rassemblés devant la préfecture de Beaugard à Rennes, jeudi midi, pour exiger une augmentation des salaires, pensions et minima sociaux.

Sur la grille de la préfecture, une banderole : « **La justice sociale pas l'aumône** ». Jeudi 9 décembre 2021, à l'heure du déjeuner, quelques dizaines de militants FO du privé et du public ont manifesté devant la préfecture de Beaugard, à Rennes, pour exiger l'augmentation des salaires, pensions et minima sociaux.

Le nombre de participants est modeste mais « **c'est important de rassembler de manière interprofessionnelle sur une question centrale pour tous, qui touche à la répartition même des richesses** », explique Fabrice Lerestif, secrétaire de FO en Ille-et-Vilaine. « **La vie avant la bourse tel est notre fil à plomb.** » Le sujet mobilise au-delà de FO puisqu'une intersyndicale départementale se réunira à Rennes dès le 4 janvier.

Ouest-France / 9 décembre 2021



PAS L'AUMÔNE

L'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux : Une urgence et une nécessité !

La CE de l'UD FO 35 réunie le 26 Novembre 2021 dénonce la double peine que subit la population salariée du public et du privé, à savoir :

- **Une dégradation généralisée des conditions de travail ;**
- **Un blocage des salaires.**

La CE de l'UD FO 35 constate que l'inflation s'accélère comme l'atteste la hausse des prix de l'énergie, gaz et électricité mais aussi ceux concernant les produits de 1ère nécessité, sans oublier le coût des carburants dont la hausse est estimée à plus de 12 %.

Cette situation n'est plus supportable pour le monde du travail. Ce coût de la vie pour les salariés impacte gravement nos conditions d'existence. Il en va de même pour les étudiants, demandeurs d'emplois et retraités.

L'ensemble des primes dites « inflation », PEPA et précarité énergétique grèvent les ressources de la Sécurité Sociale puisqu'elles sont exonérées de cotisations sociales patronales. De plus elles sont notoirement insuffisantes.

Aucun gouvernement ne peut ainsi s'exonérer de la nécessité impérieuse de l'augmentation générale des salaires dans le Privé comme dans le Public. Cela requiert le dégel du point d'indice dans les grilles conventionnelles de salaires comme dans les 3 versants de la Fonction Publique.

L'urgence absolue pour les hommes et les femmes salariés, privés d'emplois et retraités passe par **l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux**. Dans ce cadre, la CE soutient l'initiative de la manifestation nationale intersyndicale des retraités le 2 décembre à Paris.

Pour l'UD FO 35 cela signifie aussi l'extension du Ségur pour toutes et tous dans le secteur médico-social : 183 € nets mensuels !

Les salariés au travers de leurs syndicats sont les mieux à même de défendre leurs intérêts individuels et collectifs.

La CE de l'UD FO 35 réaffirme son attachement à la liberté de négociation collective à tous les niveaux ainsi qu'au véritable paritarisme de la gestion des systèmes de protection de Sécurité Sociale collective et solidaire, sans la tutelle, la contrainte, la sujétion ou la présence de l'État.

En la matière la CE de l'UD FO 35 s'oppose à l'étatisation des budgets de la Sécurité Sociale et de l'Assurance Chômage.

La CE de l'UD FO 35 revendique le retour aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale et la restitution des centaines de milliards d'exonérations accordées au patronat, compensées par la ponction de la CSG et du RDS au détriment des salariés et retraités. La CE de l'UD FO 35 revendique la fin des suppressions de lits et la création, sans attendre, des lits et postes nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital public.

La place des services publics est centrale et indispensable pour lutter contre les inégalités, cela nécessite des plans d'urgence pour renforcer les moyens alloués à l'Hôpital Public, à l'Aide Sociale, à l'Instruction Publique, à la Protection de l'Enfance, à la sauvegarde de l'éducation spécialisée. L'arrêt des suppressions d'effectifs est fondamental, de même que l'arrêt des politiques successives de réduction des dépenses publiques.

Pas de Conquêtes Sociales sans Libertés Publiques !

La CE de l'UD FO 35 l'affirme, lorsque les libertés publiques se réduisent c'est toujours dans le cadre d'une réduction des droits collectifs et sociaux.

L'UD FO 35 considère qu'une République qui s'écarte chaque jour davantage de la justice sociale et des libertés démocratiques, au premier rang desquelles la liberté de manifester, le droit de grève, les droits syndicaux, encourt un grave danger, dont celui de l'effondrement face à la montée des idéologies du rejet de l'autre.

Défendre la République Sociale, Laïque et Démocratique nécessite :

- **L'abrogation de la loi du 25 Mai 2021 dite « Sécurité Globale ;**
- **L'abrogation de la loi du 30 Octobre 2017 dite « Sécurité Intérieure » qui instaure le fichier « Edwige » c'est-à-dire le fichage de l'appartenance syndicale, politique, philosophique ou religieuse ;**
- **L'abrogation de la Loi du 23 Mars 2020 dite « État d'Urgence Sanitaire » ;**
- **L'abrogation du décret du 2 Décembre 2020 portant sur la collecte et le traitement des données à caractère personnel par l'État ;**
- **L'abrogation du décret du 5 Août 2021 instaurant le pass sanitaire jusqu'en Juillet 2022. A ce titre, la CE de l'UD FO 35 exige l'arrêt des suspensions de contrat de travail dans le secteur public comme dans le secteur privé.**

Le rempart à la régression sociale et à la montée des périls anti-démocratiques c'est à la fois la laïcité républicaine et l'indépendance syndicale.

En rendant un nouvel hommage au professeur d'histoire Samuel Paty assassiné par le fanatisme religieux, l'UD FO 35 le réaffirme :

L'école publique défend la pensée libre, l'élévation des consciences et l'éveil du sens critique contre tous les obscurantismes.

En la matière la liberté de conscience et d'opinion, la liberté de la presse et d'expression en dehors des puissances d'argent, la liberté de ton et de pouvoir penser autrement constituent des droits fondamentaux inaliénables.

La CE de l'UD FO 35 défend l'indépendance syndicale ici et partout dans le monde.

L'indépendance syndicale est une condition impérieuse pour garantir partout et tout le temps la souveraineté du syndicat, sa capacité d'élaborer ses propres revendications et exigences sociales, sa liberté de comportement dans l'action et la négociation.

Notre Organisation syndicale est par nature toujours indépendante des employeurs, des gouvernements, des religions et des partis politiques.

Cela signifie que durant chaque scrutin politique passé ou à venir, l'indépendance syndicale est réaffirmée.

C'est pourquoi, la CE de l'UD FO 35 réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens, son opposition indéfectible à toute atteinte à la souveraineté du syndicat. À cet égard la CE de l'UD FO 35 s'appuie sur le préambule des statuts de la CGT-Force Ouvrière qui indique que le syndicalisme ne doit pas lier son destin à celui de l'État.

Fidèle à ses valeurs et à ses principes d'indépendance, de liberté et d'égalité, la CE de l'UD FO 35 ne donnera aucune consigne de vote.

Cette indépendance signifie aussi que c'est uniquement au sein des instances syndicales que s'élabore la conduite de l'action syndicale revendicative.

La Commission Exécutive de l'UD FO 35 l'affirme, son fil à plomb demeure celui de la défense de la justice sociale, de l'égalité économique et sociale entre les femmes et les hommes.

La CE de l'UD FO 35 entend poursuivre son combat syndical permanent pour lutter contre toutes les idéologies du rejet de l'autre, du fascisme et de toutes les formes de racisme.

La Commission Exécutive de l'UD FO 35 considère que la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, l'amélioration immédiate et l'accroissement continu du mieux-être des travailleurs et des travailleuses passent à la fois par la diminution du temps de travail et l'augmentation des salaires, ici même et partout dans le monde, pour éviter les délocalisations fondées sur le dumping social et l'exploitation des travailleurs des pays les plus pauvres.

Dumping social rendu possible lorsque la liberté syndicale est férocement réprimée comme lors de la dissolution par les autorités chinoises de la centrale syndicale HKCTU de Hong Kong et l'emprisonnement des responsables syndicaux.

Lorsque cette liberté fondamentale, garantie par les Conventions 87 et 98 de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) est bafouée, c'est également le droit de grève et de manifester qui est pareillement entravé.

Défendre ces droits essentiels passe par la Solidarité Internationale comme l'a pratiquée notre Confédération le 16 octobre en allant manifester aux côtés de nos camarades syndicalistes italiens dont les locaux de la Confédération CGIL avaient été attaqués par les fascistes le 9 octobre dernier.

Au nom de la liberté de pouvoir s'organiser syndicalement et librement, la CE de l'UD FO 35 revendique l'abrogation de la loi du 20 Août 2008 dite sur la représentativité et résiste à toutes les lois ou tous les projets de lois anti syndicaux, comme celui portant sur la tentative de vouloir remettre en cause le monopole syndical lors des premiers tours des élections professionnelles aux CSE.

En France aussi, compte-tenu de la gravité de la situation, la vigilance de toutes nos structures syndicales, de nos militantes et militants s'imposent. La CE de l'UD FO 35 défend et soutient activement tous les militants syndicaux en but aux attaques de leurs directions et combat partout la discrimination syndicale.

La CE de l'UD FO 35 apporte son soutien à la grève illimitée des salariés en Guadeloupe et à la grève reconductible en Martinique et en Polynésie. Elle exige le respect du droit de grève et de manifestation, l'abandon des poursuites judiciaires contre les militants syndicalistes et l'ouverture de négociations sur leurs revendications.

La Commission Exécutive de l'UD FO 35 réaffirme la totalité de son cahier de revendications :

- L'abandon définitif du projet de loi de contre-réforme des retraites par points, et non pas un report purement électoraliste, qui n'écarte en rien le danger. Elle s'oppose à toute tentative de recul de l'âge légal de départ à la retraite et à tout allongement de la durée d'activité : retour aux 37,5 années d'activité ;
- L'ouverture immédiate d'une négociation au niveau national interprofessionnel et au niveau de l'ensemble des branches professionnelles pour le versement de la « prime transport » tel que convenu dans la loi du 12 Janvier 2009, mais jamais mise en œuvre dans les accords collectifs d'entreprise ;
- L'interdiction des licenciements et du versement d'aides

publicques aux entreprises qui licencient ;

- La défense de l'emploi par la sauvegarde du CDI et de l'emploi statutaire. L'entrée dans la vie active passe par un vrai travail pour un vrai salaire ;
- L'arrêt de la précarité de la jeunesse et de l'appauvrissement des retraités ;
- La sécurisation de la formation professionnelle par le maintien des diplômés et des qualifications garant de l'égalité de traitement et des niveaux de la rémunération ;
- L'abrogation du décret du 30 Mars 2021 appliqué dès le 1^{er} Octobre, contesté par FO devant le Conseil d'État qui frappe les ayants droits de l'assurance chômage et ampute leurs indemnités de plus de 30 %. Elle revendique le retour à la convention du régime du 14 Avril 2017 ;
- L'abrogation du décret du 5 Août 2021 instituant le pass sanitaire, ainsi que de la prolongation de l'état d'exception et du pass sanitaire jusqu'en juillet 2022 : Aucune sanction n'est acceptable, maintien de tous les droits et les statuts, sauvegarde de la liberté vaccinale. A ce titre elle demande la réintégration de l'ensemble des salariés suspendus ;
- L'abrogation de l'arrêté du 5 Août 2021 qui instaure la « fusion administrée » et provoque la disparition des Conventions Collectives (en 2004, 400 Branches Conventionnelles Professionnelles et en 2021 il n'en reste plus que 217).
- L'arrêt du tronçonnage de l'AFPA et du démantèlement de la Formation Professionnelle Publique.

À ce sujet, la CE de l'UD FO 35 se félicite de la Résolution du CCN Comité Confédéral National des 3 & 4 Novembre dernier qui s'oppose à la signature de l'Accord Cadre National Interprofessionnel sur la Formation Professionnelle, commandité par le patronat et le gouvernement qui introduit les critères classants et les blocs de compétences au détriment du droit d'accès aux formations qualifiantes et aux diplômes et titres professionnels.

La CE de l'UD FO 35 considère que sans attendre, à l'instar de la mobilisation du 5 octobre dernier, il faut stopper l'aggravation des politiques autoritaires et austéritaires, suicidaires et meurtrières socialement, économiquement et démocratiquement par la riposte interprofessionnelle.

La CE donne mandat au bureau de l'UDFO35 pour prendre toute initiative qui serait un point d'appui pour porter ce cahier de revendications sur ce département, dans un premier temps lors d'un rassemblement à la préfecture Beauregard le 09 décembre à 12h00, et d'en faire toute la publicité nécessaire auprès de notre Confédération, sa participation étant attendue.



**La République toujours !
Les revendications tout de suite !
Liberté, Égalité, Laïcité, Fraternité**

Adoptée à l'unanimité

CARTON PLEIN POUR FO À L'EHPAD DE PACÉ



FO s'est implantée récemment à l'EHPAD de Pacé et les élections ont eu lieu en novembre.

FO rafle tous les sièges de titulaires et suppléants

Bravo à notre camarade Jennifer Polisse Déléguée Syndicale et à Mathilde, Anita et Morgane

FO SANTÉ

AUX URGENCES, « L'ÉPUISEMENT EST GÉNÉRAL ».



Rassemblement le 25 novembre au CHU Rennes.
Les soignants des urgences, en grève depuis une dizaine de jours, ont organisé une marche pour interpeller la direction.

©Clémence Demay/Actu Rennes

FO COMMERCE

Grève massive à Carrefour Alma

Vendredi 26 novembre, dès 4 heures du matin des salarié(e)s de Carrefour ont organisé un piquet de grève à l'appel de FO et de la CGT. L'UD FO 35 était à leur côté et cela a été grandement apprécié.

Les salarié(e)s dénoncent le projet du groupe Carrefour de mettre le magasin Alma en "location gérance" (en clair de les expulser du groupe) avec toutes la casse sociale qui irait avec .

Ils ne se laisseront pas faire. L'UD FO 35 les soutient totalement.



FO TRANSPORT

Vendredi 10 décembre les salarié(e)s des transports voyageurs kéolis armor étaient en grève massive à l'appel de FO et de la CGT.

Ils se sont rassemblés devant les sièges des "donneurs d'ordre", Rennes Métropole le midi et le Conseil Régional l'après-midi.

Ils dénoncent les contrats passés par ceux ci avec des compagnies "low cost" qui cassent les prix au détriment des salaires et conditions de travail et au final aussi au détriment des usagers.

Fabrice LERESTIF au titre de l'UD et **William MORIN** au titre de la fédération des transports leur ont apporté leur soutien total !



Kéolis armor en grève

Attention aux dates d'inscription aux stages !

Un stage " FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT " aura lieu du 22 au 24 février

et le 2^{ème} stage "DÉCOUVERTE" du 28 février au 4 mars

**EN DIRECT
DE L'UD**

Compte tenu des délais imposés pour s'y inscrire (45 jours francs au minimum avant le début du stage) **contacter rapidement Marie-France si vous êtes intéressés au 02 99 65 36 50** ou envoyez nous un mel à : ud.fo35@wanadoo.fr

UL REDON

Jeudi 9 décembre au soir se tenait l'AG de l'Union Locale de Redon sous la présidence du SG de l'Union Départementale Fabrice LERESTIF.

Notre camarade Anne Seillon partant pour des raisons professionnelles dans l'est de la France, il s'agissait de renouveler les instances.

Après avoir approuvé les comptes, fait un tour d'horizon de la situation sociale locale et nationale, les nouvelles instances ont été élues.

Céline CUSSAC (absente à la réunion car plaidant aux prud'hommes) a été nommée **Secrétaire de l'Union Locale** et le jeune camarade **Géraud VILASÉCA** (qui travaille au lycée beaumont à Redon) **secrétaire adjoint**. À noter aussi dans les nouveaux membres, **Cyrille LEUDIÈRE** (ADAPEI Redon).

En fin d'AG, Fabrice Lerestif a chaleureusement remercié Anne pour son investissement au sein de l'UL.



Anne et Fabrice remettant les clés de l'UL à Géraud

Travailleurs des plateformes ne restez pas seuls !

FO au plan national a décidé de s'implanter pour mieux défendre les travailleurs des plateformes de livraison type UberEATS ou Deliveroo.

Une précarité maximale régnait dans ce milieu de " travailleurs indépendants".

Il est grand temps, comme pour tous les travailleurs qu'ils ne restent pas isolés.

L'UD FO 35 a décidé de se lancer dans cette bataille en n'ignorant rien des difficultés extrêmes pour s'implanter.

Si vous connaissez quelqu'un qui travaille dans ce secteur parlez lui de FO et s'il le veut bien communiquez nous ses coordonnées (tél portable par exemple).



Message de soutien aux camarades de Guadeloupe, Martinique et Polynésie envoyé le 26 novembre après la CE.

Bonjour mes camarades,
Notre commission exécutive s'est réunie ce vendredi. Elle m'a donné mandat pour vous apporter notre soutien dans votre juste lutte.⁽¹⁾

Vive la lutte, vive la sociale !

Amitiés

Fabrice

⁽¹⁾"La CE de l'UD FO 35 apporte son soutien à la grève illimitée des salariés en Guadeloupe et à la grève reconductible en Martinique et en Polynésie. Elle exige le respect du droit de grève et de manifestation, l'abandon des poursuites judiciaires contre les militants syndicalistes et l'ouverture de négociations sur leurs revendications".

PETIT MOT DES TRÉSORIERES :

La fin d'année approche à grands pas.

N'oubliez pas d'effectuer le règlement des timbres pour l'année 2021, à votre règlement **merci de noter le nombre de timbres en retour à votre FD**.

Prix du timbre 2022 maintenu à 4,95€

Les commandes 2022 dans e-fo ne seront validées qu'après réception des règlements de l'année 2021, d'autant plus que l'année 2022 sera l'année du congrès de la confédération

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse : tresorerie.udfo35@orange.fr.

Pas de trêve des confiseurs !



PATOCHE 12-2011

ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages 1^{ers} STAGES CFMS 2022

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Du 17 au 21 janvier	DÉCOUVERTE DE FO	5 jours
Du 22 au 24 février	FONCTIONNEMENT ET OUTILS DU SYNDICAT	3 jours
Du 28 février au 4 mars	DÉCOUVERTE DE FO	5 jours
Du 5 au 7 avril	JE NÉGOCIE	3 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

Nos Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN

07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80

06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

ASSURE SES
PERMANENCES
UNIQUEMENT
SUR RDV

CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.

TIMBRES 2022 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr